



Représentant les avocats d'Europe  
Representing Europe's lawyers

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 1 décembre 2006

## Le CCBE adopte une résolution sur le droit européen des contrats

Le Conseil des barreaux européens (CCBE), représentant plus de 700.000 avocats à travers leurs barreaux membres, a adopté une résolution sur les développements actuels dans le domaine du droit européen des contrats à l'occasion de sa 105<sup>e</sup> session plénière à Bruxelles le 25 novembre 2006.

La résolution fait suite à une longue période de réflexion au sein du CCBE, dont un questionnaire adressé à toutes ses délégations, et qui s'est terminée par une conférence du CCBE à Rome les 10 et 11 novembre 2006, intitulée « Vers une perspective du CCBE sur le droit européen des contrats » où des représentants du Parlement européen, des universités et des experts du CCBE ont discuté des mouvements actuels vers l'élaboration d'initiatives européennes portant sur le droit des contrats.

Le CCBE reconnaît que le Cadre commun de référence discuté actuellement, pour autant que son champ soit large, pourrait établir, en tant que lingua franca juridique en Europe, un ensemble de termes et concepts en droit des contrats, non seulement pour la rédaction de législation européenne, mais aussi pour les avocats traitant entre eux. Un dialogue intense entre les avocats européens et les milieux politiques et universitaires au plan européen est fondamental pour ce qui représente l'initiative la plus importante en cours en matière de droit civil.

La résolution du CCBE indique :

« [que le CCBE] Soutient pleinement l'initiative de création d'un Cadre commun de référence pour l'amélioration de la qualité et de la cohérence de l'acquis existant et des instruments juridiques à venir dans le secteur du droit des contrats ;  
[que le CCBE] Souhaite coopérer à ce sujet avec la Commission européenne et le Parlement européen en proposant son expertise juridique pratique et académique à ce projet politique important. »

Le Président du CCBE, Manuel Cavaleiro Brandão, a déclaré aujourd'hui : « Un marché intérieur uniforme ne peut fonctionner pleinement sans d'autres étapes vers une harmonisation du droit civil. Les avocats européens ne devraient pas oublier leur devoir à l'égard non seulement des citoyens, mais aussi des citoyens européens et de la société dans son ensemble, qui implique l'assurance de la qualité et de la cohérence de tout instrument juridique futur affectant le marché intérieur. »

[Le texte intégral de la résolution du CCBE est joint au présent communiqué de presse.](#)

Pour plus d'information,  
contacter Birgit Swatschek  
Tél. : +32.(0)2.234.65.10  
Fax : +32.(0)2.234.65.11/12  
E-mail: [swatschek@ccbe.org](mailto:swatschek@ccbe.org)

Conseil des barreaux européens – Council of Bars and Law Societies of Europe

*association internationale sans but lucratif*

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5 – B 1040 Brussels – Belgium – Tel.+32 (0)2 234 65 10 – Fax.+32 (0)2 234 65 11/12 – E-mail [ccbe@ccbe.org](mailto:ccbe@ccbe.org) – [www.ccbe.org](http://www.ccbe.org)